



Recommandation

		Numéro de dossier :	1031203008
Unité administrative responsable	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme		
Niveau décisionnel	Conseil municipal	Au plus tard le	2003-03-24
Sommet	-		
Projet	-		
Objet	Adopter un projet de règlement modifiant le plan d'urbanisme, plan directeur de l'arrondissement de Ville-Marie (CO92 03386) qui sera soumis au conseil de la Ville afin de remplacer, entre la rue Sainte-Catherine et l'axe de la ruelle bordant le coté sud du boulevard de Maisonneuve et entre l'axe de la rue Saint-Marc et l'axe de la ruelle située entre les rues Towers et du Fort, la densité 3 du secteur par une densité 6.		

1. Donner un avis de motion et adopter le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le plan d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (CO92-03386) » de manière à remplacer, entre la rue Sainte-Catherine et l'axe de la ruelle bordant le coté sud du boulevard de Maisonneuve et entre l'axe de la rue Saint-Marc et l'axe de la ruelle située entre les rues Towers et du Fort, la densité 3 du secteur par une densité 6.
2. Soumettre le dossier à l'Office de consultation publique de Montréal pour qu'il tienne l'assemblée publique prévue à l'article 109.2 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, conformément au paragraphe 2° du premier alinéa de l'article 83 (annexe 1) de la Charte de la Ville
3. Déléguer à la greffière le pouvoir de fixer la date, l'heure et le lieu de l'assemblée publique.

Signataire:

Jean MERCIER

Directeur
Ville-Marie , Bureau du directeur d'arrondissement

Numéro de dossier :1031203008